

Communiqué de presse

Comme chaque année, j'ai visité le 1er août la maison d'arrêt d'Orléans, conformément aux dispositions de la loi qui permettent à tout parlementaire de visiter à tout moment les établissements pénitentiaires.

A la suite de cette visite, je souhaite faire les quatre constats suivants.

1. Le taux de " surpopulation " (ou de " surencombrement ") est important : 207 % (et 220 % pour les hommes). Cela rend urgent la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire, puisque cette maison d'arrêt ne correspond plus aux normes actuelles. Je regrette que le site d'Ingré qui avait été retenu de 1998 à 2000 ait été abandonné en raison de la découverte d'une canalisation de gaz – qui aurait quand même pu être déplacée depuis ces dates. Je soutiens les efforts de Jean-Michel Bérard, préfet du Loiret, pour trouver une solution consensuelle pour l'implantation du futur établissement.
2. Dans ce contexte de surpopulation, je persiste à considérer que les peines plancher, si elles ont de l'effet, aboutiront à surpeupler des prisons déjà surpeuplées. Il est établi qu'il n'y a pas de corrélation entre la durée de la détention et la récidive ou la non récidive. En revanche les libérations conditionnelles, les alternatives à la prison et surtout les efforts de réinsertion sociale et professionnelle ainsi que l'accompagnement des personnes sortant de prison sont autant d'éléments propices à la non récidive. Ce sont donc ces mesures qu'il faut privilégier mais il faut, pour cela, se doter des moyens de les mettre effectivement en œuvre.
3. Il y a à Orléans comme ailleurs une insuffisance de vacations psychiatriques et il est clair qu'un certain nombre de personnes détenues à la maison d'arrêt devraient être prises en charge au sein d'un hôpital psychiatrique. Cela rejoint ce que j'ai souvent dit sur les graves carences qui existent dans notre pays en matière de médecine psychiatrique. Là aussi, il faut se donner les moyens de changer les choses, à court, moyen et long terme.
4. J'ai été enfin frappé par le fait que le volume de travail proposé par des entreprises extérieures à la maison d'arrêt pour les détenus était très insuffisant. Ainsi, seules neuf personnes (dans le quartier hommes) accomplissent un travail pour des entreprises extérieures à la maison d'arrêt alors que 69 détenus ont demandé à pouvoir travailler dans ce cadre. Si l'on sait que le travail en prison, constitue le début de la nécessaire réinsertion professionnelle des détenus, ces chiffres sont préoccupants. Je lance donc un appel à tous ceux qui peuvent apporter du travail à ces détenus qui le souhaitent. J'ai également écrit à M.le Préfet du Loiret à ce sujet.

Thème : Textes sur Orléans